Résolution sur le cas de Victoire Ingabire au Rwanda

2025/2861(RSP) - 11/09/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 549 voix pour, 2 contre et 41 abstentions une résolution sur le cas de Victoire Ingabire au Rwanda.

Le texte adopté en plénière a été présenté par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew et Verts/ALE.

Victoire Ingabire, leader de l'opposition politique et présidente du parti DALFA-Umurinzi, a été arrêtée le 19 juin 2025 à Kigali pour avoir formé un groupe criminel et planifié des troubles à l'ordre public.

Le Parlement a exhorté les autorités rwandaises à mettre fin au harcèlement, aux arrestations arbitraires et à l'emprisonnement des membres de l'opposition, des journalistes et de la société civile, à garantir la liberté de la presse et des médias, et à offrir un espace pour le débat politique et la participation démocratique, notamment en garantissant des élections libres et équitables. Les députés ont également demandé une enquête rapide, indépendante et transparente sur les décès non élucidés et les disparitions forcées de personnalités de l'opposition.

Le Parlement a fermement condamné l'arrestation de Victoire Ingabire et a demandé sa libération immédiate et inconditionnelle, ainsi que celle d'autres personnalités de l'opposition jugées pour avoir exercé pacifiquement leurs droits fondamentaux.

L'UE et les États membres sont invités à sévir contre l'opposition politique et à veiller au respect des droits de l'homme dans le cadre du dialogue politique au plus haut niveau avec le gouvernement rwandais, ainsi qu'à garantir que la coopération avec le Rwanda soit compatible avec la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, y compris les normes en matière de procès équitables.

Enfin, la Commission est invitée à réexaminer l'aide financière et autre, telle que le programme «Justice et responsabilité», accordée aux institutions publiques rwandaises impliquées dans des détentions arbitraires, des actes de torture ou des procès inéquitables.